

L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Bilan de la C.E.C.A. - Promesses du Marché commun et de l'Euratom

Exposé de M. J.-R. RABIER,
directeur de l'Information à la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Luxembourg, le 27 octobre 1958

Mes chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir à Luxembourg et de remercier, à mon tour, notre ami Jacques EUGENE, dont la persévérance, je dirai même l'obstination, ont permis de mener à bien la réalisation de ces journées d'études qui, j'en suis convaincu, seront très utiles.

Je voudrais commencer cet exposé par une citation, tirée du compte rendu de la dernière réunion de l'Assemblée parlementaire européenne, à Strasbourg, il y a tout juste quelques jours :

"L'information a pour mission de montrer à l'opinion publique que nos trois communautés (C.E.C.A., Marché commun, Euratom) s'inscrivent dans un même dessein politique. Il n'y aura à proprement parler pas de conscience européenne ni d'esprit civique européen sans une information efficace de tous les grands secteurs de l'opinion publique."

Ainsi s'exprimait, à la tribune du Parlement européen, le président du groupe politique le plus nombreux de l'Assemblée, M. Alain POHER. Je ne pense pas que l'on puisse trouver meilleure introduction à ce stage qui, précisément, pendant quatre jours, doit retenir votre attention et vos travaux sur "l'opinion publique et les communautés européennes".

Notre ami Jacques EUGENE, qui ne doute de rien, m'a demandé de retracer devant vous, en un nombre de minutes relativement limité, l'évolution des institutions européennes, d'esquisser un bilan de la

C.E.C.A. et même d'exposer les promesses du Marché commun et de l'Euratom. C'est dire que j'essaierai d'être à la fois général et significatif, d'autant que je crois savoir qu'un certain nombre d'entre vous sont déjà très familiarisés avec ces affaires européennes: je pense notamment à mon honorable voisin, le Professeur Daniel VILLEY, qui a milité sur tous les terrains où le combat européen a pu se situer depuis dix ans; au contraire, un certain nombre d'entre vous - ce n'est pas un reproche que je vous fais puisque vous êtes venus à Luxembourg pour améliorer votre information - ont déjà, sur tels ou tels aspects, certainement des lumières, mais manquent peut-être de la vue d'ensemble que je voudrais vous donner dans ce premier exposé.

Je voudrais commencer par situer ces affaires européennes dans une perspective historique. Rassurez-vous tout de suite, je n'ai pas l'intention de remonter à Charlemagne, ni même à l'Europe des années 30, aux tentatives de l'entre-deux-guerres. Nous ne sommes pas ici, je pense, pour réciter de l'histoire, mais, sans fausse modestie, pour essayer de la faire, et tous ensemble. Je me bornerai donc à un bref survol des années 1945-1958.

L'histoire politique de l'Europe et des Européens me paraît, depuis 1945, marquée par un certain nombre de dates capitales qui feront, si vous voulez, points de repère, qui marqueront les événements majeurs de cette évolution des institutions européennes, événements majeurs qui d'ailleurs s'enchaînent l'un l'autre. Je les énumérerai d'abord, sauf à y revenir dans la suite de l'exposé.

Juin 1947, c'est la déclaration du général Marshall, qui va donner naissance au "Plan Marshall" et à une première expérience de coopération économique européenne.

Février 1948, c'est l'établissement d'un gouvernement communiste à Prague.

Mai 1950, c'est le "Plan Schuman", qui donna naissance à la C.E.C.A., puis aux autres communautés européennes.

Août 1954, c'est l'échec de la C.E.D.

Juin 1955, c'est la relance européenne.

De la coopération à la communauté

Pour situer les préoccupations des milieux conscients des responsabilités européennes vers 1947-48, je ne saurais mieux faire que de reprendre la parole du président Spaak: l'Europe, depuis 1945, cette Europe misérable, menacée de sous-développement, vivait dans la peur des Russes et de la charité des Américains. Double caractéristique: peur du Russe, c'est la référence au Coup de Prague, à l'insécurité des frontières de l'Europe avec le monde soviétique; charité des Américains, et c'est la référence au Plan Marshall et aux premiers essais de coopération économique pour essayer de tirer le meilleur profit de l'aide américaine.

La deuxième guerre a complètement transformé, avec l'équilibre des forces dans le monde, la situation de l'Europe et les perspectives psycho-politiques des Européens. C'est maintenant un lieu commun que d'étaler des statistiques sur la structure actuelle du monde. Mais ce fut, en 1945-1946-1947, une prise de conscience, dont nous ne ressentons peut-être plus au même degré, aujourd'hui, le caractère tragique.

Sur quelque 2 milliards et demi d'habitants que compte la planète, 185 millions d'Américains du Nord (Etats-Unis et Canada) produisent, à eux seuls, à peu près autant que le reste du monde.

200 millions de citoyens soviétiques sont soumis à un rythme d'industrialisation, dont nous ne discutons pas actuellement les méthodes, mais dont nous essayons de mesurer les résultats, et qui, suivant certains experts, atteindraient presque le double du taux de croissance de l'industrie américaine.

A l'autre bout du monde, du monde tel que nous, Occidentaux, avons l'habitude de le considérer, nous voyons surgir des profondeurs de l'Asie une masse de 600 millions de Chinois : comme un peuple neuf, et pourtant si vieux, mais oublié; peuple immense dont on ne savait même pas, à beaucoup près, quels étaient l'effectif, les besoins, les aspirations; peuple qui s'efforçait de se faire sa place au soleil et qui se taillait cette place dans l'orbe du monde soviétique.

D'un autre côté du monde, 400 millions d'Indiens s'éveillaient aussi à la vie moderne, cherchant encore leur point d'inscription dans l'Histoire et leur zone de mouvance dans le monde.

Enfin, l'Afrique, à peine décolonisée, hésitait, elle aussi, dans ses destinées, dans ses orientations, cherchant avec qui et comment elle pourrait se faire sa place et participer au développement du monde.

Dans cette structure du monde de 1947-1948, que pouvait peser une vingtaine d'Etats européens désunis, hier encore pleins de ressentiments, occupés à panser les plaies, à relever les ruines, et dont aucun, pris à part, n'était à l'échelle des problèmes tels qu'ils se posaient au monde d'alors ?

La prise de conscience s'est faite assez rapidement, sous l'influence de militants, d'hommes de science et d'hommes d'Etat, de toutes opinions et de tous milieux sociaux, qu'aucun de nos pays, qu'il s'appelle la France, qu'il s'appelle le Royaume-Uni, qu'il s'appelle l'Allemagne, qu'il s'appelle l'Italie, n'est à proprement parler indépendant même si, par la force des idées acquises, il se croit encore autonome et souverain.

Avant même que la guerre ne soit terminée, le mythe de l'unification de l'Europe a pris un nouvel essor, retrouvant certains courants de la pensée politique des siècles passés et s'est amplifié peu à peu. Ce courant a été marqué par un certain nombre de dates qu'on peut rappeler d'un mot. Churchill, dans un discours prononcé à l'Université de Zurich, en septembre 1946, lance à l'Europe hésitante un appel à l'union dans une forme d'Etats-Unis d'Europe.

En juin 1947, le général Marshall offre l'aide des Etats-Unis d'Amérique pour ranimer l'économie des pays de l'Europe et pour faciliter la coopération entre ces pays.

Dans les mêmes moments, peu de mois après le Congrès de La Haye, les différentes tendances des mouvements européens s'unissent pour constituer le Mouvement Européen.

Enfin, en août 1949, le Conseil de l'Europe est institué, doté d'une charte, qui résulte d'un compromis entre plusieurs tendances, et notamment entre une tendance britannique, favorable à une coopération souple entre les Etats et une tendance franco-belge plus stricte, plus fédérale.

Arrêtons-nous un instant au début de 1950, si vous le voulez bien, car cette époque constitue une date de point de partage historique dans les treize années qui nous séparent maintenant de l'après-guerre.

Au début de 1950, certaines institutions européennes avaient déjà plusieurs mois ou plusieurs années d'existence. Une méthode avait été expérimentée et avait déjà donné des résultats.

Cette méthode - et je voudrais essayer de l'analyser avec le maximum d'objectivité, car je crois qu'elle a eu une utilité certaine - c'était celle de la coopération internationale ou, pour mieux dire, intergouvernementale entre le plus grand nombre possible d'Etats européens : 17 pour l'O.E.C.E., 15 pour le Conseil de l'Europe.

Cette méthode a eu de bons résultats, mais elle a très rapidement montré qu'elle atteignait ses limites. Lesquelles? Celles-là mêmes que lui imposait le système d'unanimité entre les Etats associés, c'est-à-dire finalement le droit de veto laissé à chacun, soit de bloquer le fonctionnement du système, soit plus simplement de se soustraire et de soustraire ses ressortissants à l'application de recommandations ou de décisions jugées trop contraignantes.

La prise de conscience de ces limites a contribué à décourager l'opinion publique européenne, à la détourner de ces institutions compliquées, lointaines et jugées peu efficaces. L'opinion publique, et je ne pense pas seulement à l'opinion publique dans son extension la plus large, mais à l'opinion publique militante, à ces 10 % de citoyens actifs qui animent tout milieu social, l'opinion publique était découragée par ces sigles difficiles à comprendre, par ces assemblées qui réunissaient des parlementaires ou des experts et qui votaient des résolutions sans lendemain, des motions sans mouvement.

Je voudrais rappeler ici un discours de Spaak, prononcé à Strasbourg en 1951, après sa démission de la présidence de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, mais qui traduit un état d'esprit très généralisé au début de 1950 devant les incertitudes de la politique européenne et les échecs de la coopération intergouvernementale.

"J'ai été étonné, disait Spaak, de la somme de talents que l'on dépensait dans cette Assemblée de Strasbourg pour expliquer qu'il ne fallait pas faire quelque chose. Aujourd'hui, chacun a sa bonne raison de rester sur place. Certains Allemands ne feront l'Europe que lorsqu'ils auront réalisé l'unité de l'Allemagne. Certains Belges ne feront l'Europe que quand l'Angleterre y aura donné son adhésion. Certains Français ne feront pas l'Europe si on les place en présence des Allemands dans un dialogue. Les Anglais ne feront pas l'Europe aussi longtemps qu'ils n'auront pas réalisé une solution acceptable avec le Commonwealth. Si, dans cette Assemblée, on dépensait le quart de l'énergie que l'on met à dire non pour dire oui à quelque chose de positif, nous ne serions plus dans l'état où nous sommes aujourd'hui."

Eh bien, ce "oui à quelque chose de positif", c'est ce qu'un certain nombre d'hommes ont voulu dire le 9 mai 1950 lorsque, en leur nom, le Président Robert Schuman a lancé un appel d'un style nouveau aux pays d'Europe désireux d'adopter une politique nouvelle, assortie de règles plus contraignantes et de marcher à l'avant-garde en s'efforçant moins de voter des motions que de transformer des structures.

Dans les jours qui suivirent immédiatement le 9 mai 1950, six gouvernements acceptèrent, dans un domaine certes limité, mais précis et important, (non pas seulement en raison du poids du charbon et de l'acier dans le produit national de nos différents pays, mais peut-être plus encore en raison de la signification symbolique du charbon et de l'acier comme instrument de puissance), d'être liés par les décisions majoritaires d'une autorité commune. C'est là le fait nouveau, c'est là le point de clivage entre un type de politique européenne et un autre type de politique européenne dont, vous le verrez tout à l'heure, les résonances sont encore loin d'être amorties.

Le point d'application était le charbon et l'acier, c'est-à-dire qu'il était économique et technique, ce qui ne facilitait pas la tâche de tous ceux qui avaient à l'expliquer au grand public. Mais derrière ce contenu économique et technique, il suffisait de relire la déclaration du Président Schuman et d'en méditer les termes pour voir qu'il s'agissait d'un appel d'une portée essentiellement politique, d'un acte politique qui comptera parmi les plus importants de l'histoire de l'après-guerre.

Dans cet appel auquel six nations répondirent - je le dis tout de suite pour n'y plus revenir - on ne trouve aucune volonté de repliement, d'isolement, aucune exclusive contre personne, mais seulement la conviction que les immenses problèmes politiques et économiques de l'Europe exigent des méthodes nouvelles.

Ces méthodes nouvelles, c'est la mise en commun de ressources dans un espace économique élargi; c'est l'adoption de règles communes; c'est l'établissement d'institutions capables de décider pour le bien commun. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Je voudrais, ici, faire une brève référence, puisque je l'ai annoncée, à août 1954, à l'échec de la C.E.D. devant le Parlement français par 319 voix contre 264.

Je n'ai pas l'intention de rouvrir ce dossier quant au fond. Je voudrais seulement le rouvrir parce que, du point de vue de votre étude de l'opinion publique vis-à-vis des affaires européennes, on peut en tirer plusieurs enseignements.

Tout d'abord, je vous disais tout à l'heure que le projet a été repoussé au Parlement français par 319 voix contre 264, c'est-à-dire par rapport au nombre des députés, 51 % des voix contre le projet et 42 % pour. Cette structure des votes parlementaires est très différente de la structure de l'opinion publique, telle que les sondages de juillet-août 1954 pouvaient nous la révéler. Les sondages montrent, en effet, un très grand trouble dans l'opinion publique française vis-à-vis de ce projet : 32 % pour, 33 % contre et 35 % d'indécis ou sans opinion.

Voilà déjà une première constatation : une structure toute différente de celle que nous avons vue au Parlement, et qui révèle une masse considérable d'indécis. Or, les indécis sont souvent très proches de l'hostilité, surtout lorsque les propagandes qui soutiennent une opinion négative jouissent d'un avantage dans le choix des mythes. Dans cette affaire, le choix des mythes était en faveur des adversaires et non pas en faveur des partisans du projet.

Les études d'opinions qui ont été faites à cette époque montrent que le véritable débat dans l'opinion publique française n'était pas ressenti comme une option pour ou contre l'Europe, ni même peut-être pour ou contre le principe d'une défense commune en Europe, mais bien pour ou contre le réarmement de l'Allemagne. Le mythe "Europe unie" n'avait pas perdu dans l'opinion publique, mais il a dû céder momentanément devant les réactions affectives soulevées par la perspective du réarmement allemand et amplifiées par les propagandes fondées sur ce thème extraordinairement facile à exploiter. Et si le réarmement de l'Allemagne, dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, a pu trouver une majorité parlementaire quelques mois plus tard, ce n'est peut-être pas parce que la structure de l'opinion publique s'était modifiée sur ce point, mais c'est parce que l'opinion parlementaire et l'influence gouvernementale étaient, elles, plus hostiles aux formes institutionnelles de type fédéral ou quasi fédéral dans lesquelles s'inscrivaient le projet C.E.D. qu'au réarmement allemand considéré en lui-même.

Ce rappel avait seulement pour but de vous montrer combien l'étude des conjonctures d'opinion publique est extrêmement importante, non seulement pour le choix d'une action d'information, mais pour la définition même d'une politique.

Une page fut donc tournée, après l'échec de la C.E.D., mais, en juin 1955, moins d'un an après, la Conférence des six Etats membres de la C.E.C.A., réunie à Messine, relançait la politique d'unification de l'Europe et allait donner naissance, après quelques mois de négociations, au Traité de Marché commun et au Traité d'Euratom.

L'Europe à Six, dont on avait peut-être pensé qu'elle avait fait son temps, qu'elle allait s'élargir dans des formes plus souples, moins intégrées, cette Europe à Six, malgré les invitations faites au Royaume-Uni de participer au Marché commun et à l'Euratom, franchissait une nouvelle étape.

Deux idées, très simples mais complémentaires, ne paraissent sous-tendre tout cet effort politique qui, partant de la C.E.C.A., se prolonge actuellement dans le Marché commun et l'Euratom.

Tout d'abord la nécessité d'une mise en commun de ressources, humaines et matérielles, au sein d'un espace économique élargi, débarrassé des entraves de tous ordres qui paralysent les échanges, rendu apte à permettre le développement des formes modernes de production.

Mais inséparable de cette idée de mise en commun de ressources humaines et matérielles, rigoureusement inséparable comme deux aspects d'une même réalité, nous trouvons une autre préoccupation: celle qui montre la nécessité de règles et d'institutions communes.

Il faut des règles pour assurer la transition entre les structures nationales et une structure plus unifiée et mieux harmonisée. Il faut des règles pour protéger les éléments faibles au cours de cette transition, et même après, qu'il s'agisse d'éléments socialement faibles ou d'éléments régionalement faibles. Il faut des règles pour faciliter la mise en harmonie, la coordination indispensable entre ce qui reste de politique nationale et ce qui doit venir se fondre peu à peu dans une politique progressivement commune. Il faut des règles, enfin, pour déterminer et atteindre des objectifs de développement économique et social à long terme pour assurer ce que les économistes appellent une croissance harmonisée.

Mais, pour assurer le respect de ces règles, il est indispensable de créer des institutions: des institutions capables de décider, et de décider, s'il le faut, à la majorité; des institutions capables d'assurer ces deux grands contrôles que les démocraties ont inventés: le contrôle politique exercé par une assemblée élue et le contrôle d'ordre juridictionnel exercé par une cour suprême.

Mise en commun de ressources par le jeu de règles communes, elles-mêmes gérées et sanctionnées par des institutions communes: ces deux aspects de la politique d'intégration européenne telle qu'elle a été conçue dès 1950, telle qu'elle s'est inscrite dans la réalité par la C.E.C.A. et sous des formes légèrement différentes mais inspirées du même esprit, dans le Traité de Marché commun et dans le Traité d'Euratom, ces deux aspects, dis-je, sont inséparables. Vous retrouverez cette question lorsque, dans un débat prochain, vous aurez à discuter de la zone de libre-échange. Il y a là une constante de la politique européenne depuis 1950. Il y a, maintenant, une réalité qui est profondément ancrée dans les opinions publiques, et ceux-là mêmes qui, dans nos pays, et singulièrement en France, étaient en 1950 les plus réticents vis-à-vis des règles et des institutions sont les premiers, aujourd'hui, à se référer à des règles et à des institutions pour essayer de guider les négociations du futur accord de zone de libre-échange et pour tenter de le rapprocher le plus qu'il sera possible d'une organisation du type Marché commun. Politiquement, économiquement, psychologiquement, je crois que l'on peut, en termes très schématiques, dire qu'il serait maintenant impossible, dans nos pays et singulièrement en France, de se prononcer pour une mise en commun de ressources sans que celle-ci s'accompagne de la définition de règles précises et de la création d'institutions dotées de pouvoirs de décision.

Il y a, là, une situation d'opinion publique entièrement nouvelle par rapport à celle que nous avons connue dans les années 1947-1950.

Les institutions de la Communauté européenne

Je voudrais maintenant essayer de caractériser brièvement l'évolution de ces différentes institutions. Je reprendrai la distinction classique entre organe exécutif, organe de contrôle parlementaire et organe de contrôle juridictionnel.

Dans la C.E.C.A., vous le savez, la Haute Autorité, constituée de neuf membres indépendants, nommés par l'ensemble des gouvernements et non pas par chaque gouvernement chacun pour soi comme on nomme des représentants nationaux, dispose de pouvoirs importants. Une

partie de l'opinion publique a longtemps craint qu'elle n'abusât de ces pouvoirs, alors qu'on lui reprocherait plutôt aujourd'hui d'en user avec une excessive timidité à l'égard des gouvernements ou à l'égard des entreprises soutenues par ces derniers.

Je voudrais, ici, introduire trois remarques sur cette expérience de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

La première, elle est d'évidence : c'est que les institutions européennes ne siègent pas au ciel. Elles siègent dans une histoire très concrète, dans un déroulement historique très précis. Leur action ne peut être examinée que dans l'environnement politique où elles s'insèrent, caractérisé lui-même par certains rapports de forces, par une structure donnée de l'opinion publique, lesquels peuvent être, à un moment donné, plus ou moins favorables. De sorte que pour porter un jugement sur le fonctionnement et l'évolution des institutions, il ne faut pas se référer seulement au texte d'un Traité ou à la bonne volonté des hommes chargés de l'appliquer, mais procéder, comme toujours en politique, à un jugement global, à une analyse portant sur cet ensemble que constituent des institutions politiques, soumises à certaines normes juridiques et inscrites, à un moment donné, dans une réalité sociale déterminée.

Ma deuxième remarque, c'est que, si l'on a parfois reproché à la Haute Autorité sa prudence, ou plutôt sa timidité - puisque la prudence est une vertu, si je ne me trompe -, nous n'avons jamais entendu formuler le reproche d'arbitraire, de traitement discriminatoire envers tel ou tel pays. Ceci mérite d'être relevé au passage. De nombreuses décisions sont prises, chaque mercredi, à la majorité des voix et suivant des structures de votes, au sein du collège de la Haute Autorité, extrêmement différentes. On a vu, je crois, toutes les constellations possibles et imaginables: 5 membres contre 4, 6 membres contre 3, 7 membres contre 2, etc...; mais on n'a jamais rien vu qui pourrait ressembler à une coalition isolant tel ou tel de façon durable dans la minorité et le ressentiment. On n'a jamais vu un membre ou un groupe de membres durablement mis en minorité, mais des constellations extrêmement différentes de cas en cas, suivant les problèmes à résoudre et les types de solution à adopter. Et l'on a vu souvent - je ne crois trahir aucun secret intérieur à la Haute

Autorité en le disant - des membres de la Haute Autorité appartenant à la même nationalité avoir des positions différentes dans un vote, parce que l'un avait tel jugement sur les problèmes ou telle orientation fondamentale, et que son collègue, membre de la même nation, Allemand ou Français ou Belge comme lui, avait une autre conception.

Autre aspect de l'évolution de cet exécutif qui peut être extrêmement intéressant pour les perspectives du Marché commun et de l'Euratom: les rapports entre la Haute Autorité et le Conseil de ministres.

Dans la mesure où l'on reproche à la Haute Autorité sa timidité, cela veut dire - et c'est dit souvent - que la Haute Autorité a, dans de très nombreux cas, passé la main, abdiqué une partie de ses pouvoirs et s'est retranchée derrière le Conseil de ministres là même où elle pouvait prendre la décision. Il faudrait y regarder d'un peu plus près.

Il est exact que, dans de très nombreuses circonstances, la Haute Autorité, plutôt que de heurter de front une opposition dans un ou plusieurs pays, a jugé plus prudent de consulter le Conseil de ministres, de le consulter même dans des cas où elle n'avait pas formellement l'obligation de le faire. Elle l'a fait certainement par prudence. A-t-elle bien fait ? A-t-elle mal fait ? Je ne crois pas que l'on puisse donner une réponse générale. Objectivement, je dois constater qu'elle a été ainsi amenée à associer le Conseil de ministres, non pas tellement à la responsabilité, qui reste entière devant l'Assemblée parlementaire et devant la Cour de justice, mais à la préparation des décisions. Mais inversement - et je crois qu'il serait injuste de faire porter l'analyse uniquement sur le premier aspect que je viens d'essayer de décrire - le Conseil de ministres a été, sur l'initiative de la Haute Autorité, amené, en maintes circonstances, à élargir le champ d'application littéral du Traité dans plusieurs domaines, et notamment dans le domaine de la politique sociale ainsi que, tout récemment, dans le domaine des mesures à prendre pour traverser la crise charbonnière actuelle.

Dans le domaine de la politique sociale, je voudrais seulement vous citer deux traits.

L'un est l'extension de la politique d'harmonisation bien au delà des règles du Traité dans le domaine des législations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants autres que les travailleurs des industries du charbon et de l'acier. Dans ce domaine, la Haute Autorité a pu faire prendre aux gouvernements une décision dans un domaine limitrophe, mais extérieur, au Traité C.E.C.A., une décision qui étend certaines règles de sécurité sociale à des travailleurs autres que ceux du charbon et de l'acier.

Un autre exemple nous est fourni par la coopération entre gouvernements en ce qui concerne la sécurité dans les mines de houille. Après la catastrophe de Marcinelle, en 1956, la Haute Autorité a amené les gouvernements à étudier en commun les mesures prises et les mesures à prendre pour améliorer la sécurité du travail dans les mines.

Il y a là, dans cette dialectique assez complexe, je le reconnais, entre la Haute Autorité et le Conseil de ministres, où siègent les représentants des six gouvernements des pays membres de la Communauté, une progression prudente, mais harmonisée, des autorités européennes et des autorités nationales vers un approfondissement et vers une extension de la politique d'intégration.

Ce processus, nous le verrons certainement se prolonger dans la C.E.E. et dans l'Euratom puisque, dans ces deux nouvelles communautés, les pouvoirs de décision du Conseil sont beaucoup plus importants que dans la C.E.C.A. Dans de très nombreux cas, il y a décision par le Conseil ou, si vous le voulez, "codécision", la Commission préparant et ensuite exécutant les décisions. Sans insister sur le détail de l'aménagement juridique, je voudrais seulement relever, au niveau d'analyse où nous nous situons, le rôle capital qui, dans ce processus de travail en commun entre les autorités européennes et les autorités nationales réunies dans le Conseil de ministres, revient à l'institution indépendante, à l'institution créée et mise en place pour avoir un rôle de moteur, soit dans la décision : c'est la Haute Autorité, soit dans la proposition : ce sont les Commissions du Marché commun et de l'Euratom.

Ce rôle, il est difficile de l'analyser en termes purement juridiques. Une instance comme la Haute Autorité ne vaut pas seulement par les pouvoirs qu'elle détient, inscrits dans un texte de Traité. A côté de ces pouvoirs juridiquement définis dans le texte d'un Traité et s'exerçant par des décisions formelles, il y a toute une zone que j'appellerai une zone d'influence ou de pression vis-à-vis des gouvernements et des opinions publiques.

A côté de l'exercice de ses pouvoirs, dont je ne voudrais pas que vous pensiez qu'elle n'a pas usé, alors qu'au contraire, dans de nombreuses circonstances, elle a usé - ce qui l'a parfois menée jusqu'en Cour de justice -, la Haute Autorité a exercé une influence qui a marqué l'expérience de ces années 1952-1958, et qui peut augurer favorablement, malgré leur structure beaucoup moins fédérale, du travail de nos deux nouvelles Communautés.

Dans le Marché commun et dans l'Euratom, les Commissions partagent avec le Conseil, dans la plupart des cas, la charge de la décision, mais la Commission dispose d'un important pouvoir d'initiative et dispose de ce qui, au delà des textes, me paraît d'une importance capitale: l'initiative du compromis. Lorsque les six ministres sont divisés sur une question à un moment donné, la Haute Autorité ou les Commissions ont toujours la possibilité de chercher où se situe la zone du compromis et d'amener les gouvernements à se mettre d'accord.

J'en viens maintenant à l'Assemblée parlementaire qui, elle aussi, a joué, dans l'évolution des institutions européennes depuis 1952, un rôle beaucoup plus grand qu'on ne pouvait l'imaginer lors de la ratification des traités.

Il s'agit, vous le savez, de l'Assemblée commune de la C.E.C.A. et des ses 78 membres, qui s'est transformée, après la ratification des nouveaux traités, en Assemblée parlementaire européenne - c'est le titre qu'elle s'est donné - composée de 142 membres.

Le fonctionnement de cette Assemblée est un excellent exemple du développement d'une coutume institutionnelle européenne.

Je mentionnerai d'abord un petit fait, qui a sa signification: la répartition des places des parlementaires dans l'hémicycle. Dans les premières séances de 1952, les parlementaires siégeaient par ordre alphabétique, comme c'est, je crois, la coutume au Conseil de l'Europe. Très rapidement, les parlementaires ont voulu siéger par groupes politiques, ce qui est maintenant chose faite.

Cela montre, au delà du fait matériel, l'importance croissante des groupes politiques. Les Traités prévoient tant de parlementaires italiens, tant de parlementaires néerlandais, etc... C'est la réalité juridique, telle que le législateur l'a voulue. Il y a effectivement, tant de Français, tant d'Italiens, tant d'Allemands, etc... Mais la réalité politique, dans cette Assemblée parlementaire, ce ne sont pas les groupes nationaux: ce sont les groupes politiques. Les parlementaires réagissent en tant que membres d'un groupe politique. L'un d'entre eux me le disait il y a quatre jours, à Strasbourg. Il me disait qu'il se sentait beaucoup plus près de ses collègues de toute nationalité, membres de son groupe politique, avec lesquels il doit préparer une manœuvre ou prendre une position politique dans l'Assemblée parlementaire européenne, qu'il ne se sentait près d'un parlementaire français, membre d'un autre groupe, auquel il aura à s'opposer dans l'hémicycle.

Il y a là une réalité. On peut la critiquer ou s'y montrer favorable. Mais l'importance des groupes politiques, des prises de position des groupes politiques, est un fait. Il suffit de regarder le visage des membres de la Haute Autorité ou des autres exécutifs: lorsqu'un président de groupe politique prend position au nom de son groupe politique, c'est un événement qui ne passe pas inaperçu. Lorsque M. Deist, parlementaire allemand, critique la politique charbonnière de la Haute Autorité au nom du groupe socialiste, c'est un acte politique, et je vous assure que les membres de la Haute Autorité prennent des notes. Il se passe quelque chose.

Je dois souligner aussi le rôle des commissions parlementaires. C'est encore un élément majeur de l'évolution institutionnelle. Des commissions, le Traité ne parle pas. Eh bien, la première chose que font des parlementaires s'ils veulent travailler utilement, c'est de créer des commissions. Les commissions parlementaires de l'Assemblée font un excellent travail. Presque tous les huit jours, nous avons, à Luxembourg ou à Bruxelles, telle ou telle commission de l'Assemblée parlementaire européenne.

J'ouvre ici une petite parenthèse terminologique. Par malheur, le législateur a appelé "commissions" les exécutifs du Marché commun et de l'Euratom, de sorte qu'on emploie le même mot pour désigner des organes différents, ce qui n'est pas extrêmement commode. Pour n'y plus revenir, je vous rappelle qu'au niveau des exécutifs ce qui, dans la terminologie de la C.E.C.A., s'appelle "Haute Autorité" s'appelle, à l'Euratom et au Marché commun, "Commission" : Commission économique européenne et Commission de l'Euratom. On ferait peut-être mieux de les appeler purement et simplement les exécutifs européens ou les autorités européennes pour éviter toute confusion avec les commissions parlementaires.

Le rôle de ces commissions parlementaires est un rôle de contrôle quasi permanent sur les exécutifs, sur les autorités européennes. Il n'y a pas de semaine que les commissions, à l'occasion de la préparation d'un rapport, ne posent des questions à la Haute Autorité, les membres s'adressant, oralement ou par écrit, aux membres des exécutifs européens pour s'informer sur un point précis. De même qu'il s'est institué un dialogue entre les exécutifs et le Conseil de ministres, de même il s'est créé une collaboration pratique et féconde entre les exécutifs et l'Assemblée parlementaire assistée de ses commissions.

Cette collaboration avec l'Assemblée a même été jusqu'à imaginer des pratiques rigoureusement imprévisibles d'après le texte des Traités. Il s'est créé, par exemple, une procédure de "quasi-investiture" lorsqu'un nouveau président d'un exécutif vient prendre fonction. Lorsque le Président Monnet a quitté la Haute Autorité, il est venu s'expliquer devant l'Assemblée parlementaire. Lorsque, quelques mois après, le Président René Mayer a été désigné pour présider la Haute Autorité, il est venu, dans une espèce de discours-

programme, soumettre ses projets à l'Assemblée parlementaire. Lorsque M. Finet a été nommé président de la Haute Autorité, l'année dernière, il est venu, lui aussi, à la session suivante, s'expliquer devant l'Assemblée parlementaire. Et maintenant, à chaque session, les présidents viennent faire une espèce de discours-rapport et programme à la fois devant l'Assemblée. La séance est ensuite suspendue; les commissions et les groupes politiques se réunissent pour arrêter leur position.

Enfin, et ce sera mon dernier point sur le fonctionnement de l'Assemblée, celle-ci ne met pas seulement en jeu la responsabilité politique de l'exécutif, contre lequel elle peut toujours déposer une motion de censure. L'Assemblée veut éviter que les exécutifs n'aient la tentation de s'abriter derrière le Conseil de ministres pour dire : "Ce n'est pas moi; ce sont les méchants gouvernements qui m'ont empêché de faire ceci". Que fait l'Assemblée? Elle exige de plus en plus que les ministres, membres du Conseil, qui n'ont aucune responsabilité juridique devant elle, viennent devant elle exposer la position du Conseil de ministres.

C'est ainsi qu'en novembre 1957, au cours de la session tenue à Rome, on a vu le Conseil de ministres venir s'expliquer devant l'Assemblée européenne. Faute d'autres mots, on a appelé cela "colloque". Le vocabulaire, comme vous le voyez, s'adapte comme il peut au développement des coutumes...

Voilà encore une procédure qui va très certainement se développer au cours des prochaines années et qui, dans les nouvelles communautés, va obliger le Conseil de ministres à venir, sinon engager sa responsabilité, au sens technique de ce mot, devant l'Assemblée, du moins prendre ses responsabilités et expliquer les raisons pour lesquelles, dans tel ou tel cas, il a pris telle ou telle position vis-à-vis de propositions des exécutifs européens.

Un mot très rapide sur la Cour de justice.

Les cours de justice sont des institutions à évolution lente, et il est évident que, pour porter un jugement sur une jurisprudence, il faut attendre un certain nombre d'années. Or les premiers arrêts de notre Cour de justice datent de 1954.

La seule chose que l'on puisse dire, c'est que la Cour de justice, dans les arrêts qu'elle a jusqu'ici rendus, soit contre des décisions de la Haute Autorité, soit même contre des carences de la Haute Autorité, a montré qu'elle s'orientait dans la voie d'une interprétation prudente des Traités. Elle semble manifester le souci d'éviter l'arbitraire de la part de l'exécutif, et en même temps le souci de ne pas ligoter l'exécutif dans un juridisme excessif. L'avenir dira comment la Cour de justice conçoit son rôle et élabore sa jurisprudence, jurisprudence qui peut avoir une importance très grande, si l'on en juge par toutes les expériences étrangères de cette nature, pour l'évolution et éventuellement la révision des Traités européens.

*
* * *

Je vois que je me suis attardé plus qu'il n'était prévu sur l'évolution institutionnelle. J'aurais tout de même voulu vous donner, si ce n'est pas mettre trop à l'épreuve votre patience, puisqu'aussi bien le titre de mon exposé le prévoyait, quelques indications très rapides sur ce qu'on pourrait appeler un "Bilan C.E.C.A." et une esquisse des premiers travaux des Commissions du Marché commun et de l'Euratom.

Vous trouverez dans votre dossier une documentation sur le bilan de la C.E.C.A. On pourra vous donner, sur le Marché commun et l'Euratom, les textes des rapports généraux qui viennent d'être soumis à l'Assemblée parlementaire européenne, ce qui me permettra d'être encore plus bref.

Le bilan de la C.E.C.A.

En ce qui concerne l'évolution des productions, et en faisant la part à toutes les interactions qui, bien entendu, font qu'il est extrêmement difficile de dire quelle est la part, dans cette évolution, de l'établissement du marché commun du charbon et de l'acier, et des autres facteurs économiques, le bilan de la C.E.C.A. est singulièrement favorable.

L'augmentation de la production d'acier a été générale dans le monde, certes, mais beaucoup plus rapide dans les pays CECA

depuis 1952 que dans les autres pays européens. De 1952 à 1957, l'augmentation a été de 43 % dans les pays CECA et seulement de 32 % au Royaume-Uni. En 1952, lorsque le Royaume-Uni produisait une tonne d'acier, les pays CECA produisaient 2 t $\frac{1}{2}$ d'acier. En 1957, lorsque le Royaume-Uni produisait une tonne d'acier, les pays CECA en produisaient 2,7 t. Il y a donc là, dans les taux de développement, une différence qui est à l'avantage des pays CECA, une différence, qui entre autres facteurs, tient certainement à ce climat d'expansion, d'investissements, de modernisation, qui s'est manifesté dans nos pays depuis 1952.

Pour la production de charbon, le développement a été beaucoup plus lent étant donné la nature même de cette industrie. Mais l'augmentation de 4 % dans l'industrie charbonnière de la Communauté se compare avec une diminution de la production britannique. Or - je dis cela pour ceux qui observent les phénomènes conjoncturels - quelles que soient les difficultés actuelles de vente du charbon, il est clair qu'à long terme, dans 5, 10, 15 ans, jusqu'à ce que de nouvelles sources d'énergie puissent transformer complètement la situation énergétique de l'Europe, nos pays auront un besoin croissant de charbon.

*
* *
*

Les chiffres de production sont une chose. Il est encore plus important peut-être de constater que le marché commun a amené un meilleur approvisionnement pour chacun de nos pays : meilleur approvisionnement de la Belgique et du Luxembourg en minerais de fer; meilleur approvisionnement de l'Italie en ferraille; meilleur approvisionnement de la France en coke métallurgique; en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas enfin, meilleur approvisionnement, pendant toute cette période de haute conjoncture que nous venons de vivre, en acier d'origine française, belge ou luxembourgeoise.

Cet approvisionnement amélioré a pu s'effectuer à des prix rendus plus stables par l'application des règles du marché commun, et aucune discrimination majeure n'a été dénoncée à la Haute Autorité.

A aucun moment nous n'avons vu les producteurs d'acier belges et luxembourgeois se plaindre, comme ils se plaignaient dans le passé, de leur approvisionnement en minerai de fer. L'Italie a obtenu la ferraille dont elle avait besoin pour développer sa production d'acier. Et si la France, à un certain moment, a craint pour son approvisionnement en coke métallurgique, les interventions de la Haute Autorité ont amené les fournisseurs de la Ruhr à régulariser l'approvisionnement.

*
* *
*

Il est intéressant de noter également - sans vous accabler de chiffres - que ce développement de la production d'acier, dans nos pays, de 1952 à 1957, s'est accompagné d'un développement plus harmonieux que dans le passé des consommations d'acier. La consommation d'acier par tête - ce qui est un bon critère, non pas seulement de la production sidérurgique, mais de la production de l'ensemble des industries utilisatrices d'acier - a eu tendance à se rapprocher d'un pays à l'autre. Pour une augmentation de 64 % en moyenne, dans la Communauté, entre 1952 et 1957, l'augmentation de la consommation d'acier par tête a été de 79 % en Italie.

*
* *
*

Je dois noter aussi le développement rapide des investissements, notamment dans les industries sidérurgiques, où les dépenses annuelles d'investissement ont augmenté de 30 % entre 1952 et 1957. Dans l'industrie du minerai de fer, l'augmentation atteint même 65 %.

En même temps qu'un développement rapide, on constate une réorientation structurelle de ces investissements, qui, conformément aux objectifs généraux de la Haute Autorité, montre un développement plus que proportionnel des investissements dans certains secteurs comme l'extraction de la houille et la production d'acier à partir de la fonte.

La productivité a augmenté de façon notable, dans les industries du charbon et de l'acier. L'augmentation du rendement fond est de 11 % dans les mines de charbon de la Communauté et de 24 % dans les mines françaises. Dans l'industrie sidérurgique où les indices de productivité sont extrêmement difficiles à calculer, il nous

suffit de rapprocher deux pourcentages d'augmentation : pour une production d'acier augmentée de 43 % de 1952 à 1957, les effectifs ont augmenté seulement de 8 %. Le rapprochement grossier de ces deux taux vous montre qu'il y a eu un développement rapide de la productivité dans la sidérurgie européenne.

*
* *

Je voudrais aussi dire un mot de l'harmonisation progressive des conditions de vie et de travail. Elle ne s'est pas faite sous forme de décisions autoritaires, dont la Haute Autorité n'avait pas le pouvoir, mais sous l'influence de l'établissement du marché commun du charbon et de l'acier et surtout au moyen des nombreuses études précises et généralement incontestées, dans lesquelles la Haute Autorité a exposé un certain nombre de problèmes sociaux fondamentaux. L'action syndicale a pu ainsi, de proche en proche, s'appuyer sur les progrès qui avaient été réalisés dans telle industrie et dans telle région pour obtenir à son tour, dans une autre industrie ou dans une autre région, un progrès comparable.

Vous trouverez, dans les publications qui vous ont été remises, des statistiques. Mise à part l'Italie, les augmentations de salaires les plus fortes dans les cinq autres pays, de 1952 à 1957, ont rapproché les niveaux néerlandais et allemand, c'est-à-dire les niveaux des pays où la rémunération était la plus faible en 1952, des niveaux belge et luxembourgeois, lesquels ont également augmenté, mais dans des proportions moindres.

Je ne voudrais pas terminer ce bilan sans insister sur ce qui me paraît encore plus important que ces réalisations d'ordre économique ou social, parce que cela fonde les résultats attendus pour l'avenir: je veux parler des transformations psychologiques vraiment fondamentales que notent tous ceux qui, comme nous, sont en contact quotidien avec les différents milieux de la production dans nos six pays.

Ces transformations psychologiques dans les entreprises charbonnières et sidérurgiques, et notamment dans des pays comme l'Italie ou la France, habitués aux scléroses d'un long protectionnisme, se manifestent pas de nouveaux efforts de modernisation, de rationalisation et par de nouvelles politiques de recherche technique.

Sans doute, ces transformations psychologiques viennent avec la montée de nouvelles couches de dirigeants, qui avaient 15 ans en 1945 et qui arrivent maintenant à prendre des responsabilités dans les entreprises comme jeunes patrons, comme ingénieurs, comme jeunes chercheurs. Tout cela fait un résultat global dans lequel le climat créé par la Communauté européenne du charbon et de l'acier a joué un rôle très important. Dans de nombreuses entreprises qui vivaient dans les structures et les conceptions du passé, les premiers souffles de la concurrence extérieure, les premières inquiétudes devant ce marché commun du charbon et de l'acier, ont ancré la conviction que la vie d'une entreprise doit dépendre plus de l'état d'esprit de ses dirigeants, de la spécialisation de ses fabrications, de la structure et de la modernisation de son équipement, que des protections que l'on vient implorer dans les couloirs d'une assemblée parlementaire ou l'antichambre d'un ministre. C'est une donnée fondamentale, et dans certains de nos pays, assez nouvelle.

*
* *
*

Bien sûr, il y aurait aussi beaucoup à dire sur les lacunes. Et je ne voudrais pas vous présenter un exposé coloré en rose. On pourrait méditer sur les difficultés rencontrées, voire sur les échecs subis par la Haute Autorité dans certains domaines. Malgré les progrès qui ont été réalisés dans le domaine des transports, malgré la suppression des discriminations proprement dites, des ruptures de charge aux frontières et des tarifs de faveur, l'action est loin d'être terminée, notamment en ce qui concerne les transports routiers, les transports fluviaux et l'harmonisation des tarifs et conditions de transport dans les six pays de la Communauté. Cette dernière action va maintenant se poursuivre, non seulement dans le domaine du charbon et de l'acier, mais, d'un même mouvement, dans tous les autres domaines pour l'application du Traité de Marché commun.

Il est certain, d'autre part, que la haute conjoncture de ces dernières années a probablement masqué certains phénomènes structurels. Les transformations d'industries ont sans doute été insuffisantes. C'est un fait que les charbonnages du Sud de la Belgique, pour ne prendre que cet exemple, ont encore vécu dans une euphorie à peine tempérée par les avertissements que la Haute Autorité leur donnait

périodiquement. Il est également probable que l'adaptation à une conjoncture moins bonne, ou encore à la concurrence de nouvelles sources d'énergie comme le fuel, amènera certains bassins charbonniers français à reprendre en considération des projets de transformations pour lesquels la Haute Autorité avait proposé l'aide de son financement.

Le Marché commun

Que vous dirai-je sur le Marché commun? Le Traité, vous le savez, est en application depuis le 1er janvier 1958, mais la première grande étape va être celle du 1er janvier prochain. Non pas qu'il se passera tellement de choses, le 1er janvier, qui soient immédiatement perceptibles par le consommateur; mais le 1er janvier sera surtout une étape psychologique. La première réduction de 10 % des droits de douane ne fera pas baisser sensiblement le prix des automobiles ou des postes de TSF. Mais du moins l'élargissement des contingents aura-t-il dans certains cas un résultat visible qu'il faudra illustrer par des moyens adéquats; là où la France, par exemple, recevait un nombre minuscule d'automobiles ou de radios étrangères, ce nombre sera immédiatement augmenté.

Sur tous ces points, nous sommes en train avec les services de la Communauté économique européenne, d'essayer d'y voir clair nous-mêmes, afin de préparer une petite note explicative sur ce que l'on peut attendre de l'étape du 1er janvier, dans l'établissement progressif du marché commun général.

Je voudrais toutefois vous dire deux choses.

La première, c'est que, comme l'expérience CECA pouvait nous permettre de l'attendre, avant même que le marché commun ne soit ouvert, des transformations capitales sont entraînées par la perspective même du marché commun. Et nous rejoignons, là encore, les problèmes d'opinions, les problèmes psychologiques, qui doivent être le pain quotidien de votre session. Le Traité de Marché commun est en application, mais les effets sur les droits de douane et les contingents ne se feront sentir qu'à partir du 1er janvier. Eh bien, il suffit de lire la presse spécialisée de nos différents pays pour voir que chaque jour, le Marché commun produit déjà des effets.

Sans être accusé de vouloir stimuler une animosité à l'égard de nos amis Britanniques, je voudrais que vous vous mettiez un instant dans la perspective d'un fabricant d'automobiles anglais, Jaguar, Austin, Morris, ou autre, qui lit dans son journal quotidien qu'Alfa-Roméo et Renault viennent de conclure un accord par lequel ces deux grandes firmes mettent à la disposition l'une de l'autre leurs chaînes de montage, leurs services de réparations et adoptent une stratégie commune dans un marché commun de 165 millions de consommateurs virtuels d'automobiles. Je ne veux pas faire un mauvais esprit facile vis-à-vis de nos amis anglais. Nous savons que nous aurons à trouver, avec les pays qui ne font pas partie de la Communauté, des arrangements, des accords, une forme d'association. Mais vous pouvez, par ce simple fait, penser que la Communauté européenne aborde ces problèmes d'une coopération avec l'extérieur dans une position extraordinairement favorable, du fait de son existence même et en raison du dynamisme que son existence stimule à l'intérieur des industries des six pays de la Communauté.

Lorsqu'on considère les rapports du Marché commun et de l'ensemble du monde, il est bon, non seulement de méditer sur des faits très concrets, comme ces accords de tous ordres qui se nouent en ce moment, mais encore de se remémorer un certain nombre de chiffres fondamentaux. Je vous avoue que moi-même, qui suis assez familiarisé avec ces affaires, c'est pas avec un très grand intérêt que j'ai lu certains passages de cet excellent document qu'est le rapport URI, récemment publié par l'exécutif du Marché commun. Lorsque vous aurez ce document, bien sûr vous ne le lirez pas entièrement - et vous aurez raison ! - mais peut-être lirez-vous au moins la première partie, et vous aurez encore plus raison.

Dans une analyse du commerce mondial et de la place de la Communauté des Six dans ce commerce mondial, on relève, par exemple, ces ordres de grandeur, qu'il faut faire connaître dans l'opinion publique.

La Communauté européenne, importatrice de produits alimentaires et de matières premières, couvre quelque 31 % du commerce mondial, les Etats-Unis 16 % et le Royaume-Uni 18 %. En d'autres

termes, la Communauté européenne offre à ces produits qui, pour une grande part, sont des produits dits d'outre-mer, provenant de pays insuffisamment développés, un débouché presque double de celui qu'offrent les Etats-Unis et supérieur des 2/3 à celui que présente le Royaume-Uni.

Inversement, comme exportatrice de produits industriels, la Communauté européenne couvre 33 % du commerce mondial, les Etats-Unis 26 %, le Royaume-Uni 16 %. En d'autres termes, les ventes des pays de la Communauté sont doubles de celles du Royaume-Uni et supérieures de près de 30 % à celles des Etats-Unis eux-mêmes.

Il suffit de tracer ces chiffres pour voir quelle est la responsabilité majeure de la Communauté européenne dans le commerce mondial, dans la stabilité du marché des produits primaires et dans l'expansion des débouchés. Par sa politique d'achats, par sa politique de régularisation des prix des matières premières - toutes choses qui, jusqu'ici, se traitaient principalement à Londres, ne l'oublions pas - la Communauté va avoir à jouer un rôle extrêmement important - rôle économique et aussi politique - dans le développement des régions du monde insuffisamment développées.

Je ne m'étendrai pas à ce sujet, puisque tout un débat y sera consacré. Je mentionnerai seulement l'association entre la Communauté européenne et les pays et territoires d'outre-mer, que l'on ne doit pas considérer seulement du point de vue économique. Car ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement une régularisation de débouchés, ce n'est pas seulement l'élimination de certaines barrières, c'est le sort de 60 millions d'hommes, Africains pour la plupart, qui commencent à prendre conscience de ce que le progrès leur permet et de ce que l'avenir leur offre; c'est aussi, sans vouloir forcer les mots, l'avenir de tout un ensemble de valeurs de civilisations, en face du monde américain d'une part, et du monde soviétique d'autre part.

L'Euratom

Un mot, enfin, sur l'Euratom, pour couvrir le titre que vous avez tenu à donner à cet exposé. Il sera très bref, car c'est une institution modeste, peu nombreuse dans ses effectifs et défendue des regards extérieurs par une barrière de technicité, qui ne doit pas d'ailleurs faire sous-estimer les promesses qu'elle recèle.

Vous trouverez, dans le rapport général que l'Euratom a présenté récemment à l'Assemblée parlementaire européenne, les grandes lignes des actions déjà entamées :

- premier programme quinquennal de recherches et d'enseignements, qui va entrer prochainement en réalisation;
- accords de recherches en commun déjà conclus avec les Etats-Unis d'Amérique, et à conclure très prochainement avec le Royaume-Uni;
- inventaire des ressources et des équipements nucléaires dans les six pays de la Communauté, qui a été publié il y a quelques mois;
- mise en vigueur des déclarations d'investissements, obligatoires de la part des industries nucléaires;
- ouverture prochaine, et pleine et entière celle-là, du Marché commun des produits nucléaires, à partir du 1er janvier 1959;
- entrée en fonction prochaine de l'Agence d'approvisionnement qui, vous le savez, est une pièce essentielle du Traité d'Euratom;
- adoption - et ceci n'est pas la chose la moins importante - du règlement sur les contrôles de sécurité qui permettront de suivre les matières nucléaires d'un bout à l'autre du processus d'utilisation;
- enfin, mise en forme de la première législation européenne sur la protection sanitaire des populations et des travailleurs de ces industries.

Voilà un bilan dont je ne donne que les têtes de chapitre. Il montre que, malgré la discrétion dont l'Euratom, peut-être à tort, a voulu jusqu'ici s'entourer, il y a déjà toute une série de réalisations, qui ne sont peut-être pas très spectaculaires, mais qui peuvent montrer à l'opinion publique que déjà, dans ce domaine, les

institutions de la Communauté européenne ont commencé un travail extrêmement important.

* * *

Mes chers amis, dans cet exposé introductif trop long, je m'en excuse - ne prenez pas modèle sur moi lorsque vous aurez à faire des exposés - j'ai voulu, dans cette première séance, essayer de vous faire gagner du temps en faisant avec vous, sur les différents aspects des réalités européennes, un tour d'horizon général. J'ai conscience d'avoir été trop incomplet pour ceux qui, déjà, connaissent ces affaires; mais, j'espère avoir été utile à ceux qui éprouvaient le besoin de situer leurs propres connaissances dans une vue d'ensemble.

Vous dirai-je en terminant ma conviction? Ma conviction, c'est que toutes ces affaires européennes, tout ce processus historique qui a commencé dans cette ville de Luxembourg, en 1952, tout cela va se poursuivre plus vite qu'on ne le pense probablement, et d'une façon irréversible.

Malgré les incertitudes de conjoncture à tel ou tel moment, malgré les difficultés de démarrage de toute entreprise, malgré toutes les imperfections des hommes ou des traités, ce processus, vous l'avez vu, est bénéfique. Il est bénéfique, non pas seulement pour la Communauté conçue comme une entité, mais pour chacun des pays pris séparément, et même - je l'ajoute - pour la prospérité de l'Europe tout entière et pour la reprise de poids de cette Europe longtemps désunie, longtemps effacée, dans les affaires mondiales.

Voilà ce qui, dans une session qui, finalement, doit dégager des thèmes d'action, me paraît devoir être mis en valeur pour une information et pour une pédagogie européennes dans les différents milieux de nos pays, et singulièrement dans les milieux de jeunesse.

Il faut, dans toutes ces affaires, tourner la page d'un certain mysticisme européen, il faut renoncer à un certain style de

propagande, qui a été utile en son temps, mais qui prêchait l'Europe comme une chose à faire. Bien sûr, l'Europe n'est pas faite; mais l'Europe est en train de se faire.

Ce qu'il faut, c'est allier à la passion du citoyen - je n'ai pas, pour ma part, cherché à dissimuler la mienne - une précision dans la connaissance et dans l'explication de ce qui se fait.

Ce qu'il faut, c'est aborder toutes ces affaires européennes sans préjugés dans l'examen, sans faiblesse dans le jugement, mais avec la conviction que nous sommes engagés dans une grande aventure.

Je souhaite qu'au terme de ces journées d'étude vous ayez, plus encore qu'aujourd'hui, la certitude que l'Europe unie est vraiment une réalité économique, institutionnelle et psychologique.

(applaudissements)
